

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 28 JANVIER 2019
PROCES-VERBAL NO 22

Page 164

Le conseil communal est convoqué à 20 h précises au Forum du Collège de Brit.

Monsieur Gaël Bornet ouvre la séance à 20 h 00 en saluant les membres du conseil communal et de la municipalité présents. Il remercie la presse, Mme Christelle Maillard pour La Région, ainsi que le public pour l'intérêt qu'ils portent à nos débats.

Le président donne la parole à la secrétaire Mme Nicole Bachmann qui procède à l'appel.

Nombre de conseillers présents : 42.

Nombre de votants : 41.

Excusés : Madame Hug-Despland Claudine
 Messieurs Chapuisod Jean-Pierre, MacDonald Aidan, Mermod Cyril, Porchet
 Christophe, Vallon Cyril, Vigier Pierre

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

Le président met au vote l'acceptation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

a. Procès-verbal de la séance de conseil communal du 03.12.2018

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

b. Communications du président

Visite du préfet : le 22 novembre, nous avons eu la visite du préfet. Tout s'est bien déroulé.

Votation fédérale du 10.02.2019 : vu que seul un objet est mis au vote, nous avons convoqué uniquement le 1^{er} bureau.

Envoi de l'ordre du jour : nous vous présentons nos excuses quant au fait que la réception de certaines enveloppes a été retardée. Vu que toutes les enveloppes ont été postées en même temps, avec le même affranchissement, la secrétaire a demandé des explications à la poste. La réponse reçue est que les enveloppes ont probablement été mises dans des caissettes différentes dont l'une serait restée bloquée au centre de tri. Avez-vous maintenant tous reçus les documents papier ?

La parole n'est pas demandée.

Municipalité : un nouveau municipal en la personne de M. Gabriel David, sera assermenté le 4 février.

c. Lettres et pétitions éventuelles

Le président fait mention de l'invitation reçue pour le concert du Corps de Musique d'Yvonand.

Lecture d'un courrier de l'UCV (Union des Communes Vaudoises) concernant les formations destinées aux élus et employés communaux.

Lecture d'un courrier de la Municipalité concernant la dissolution de la commission de naturalisation et la création d'une commission municipale.

Lecture de la lettre de démission de M. Roberto Trifiro.

Lecture de la lettre de démission de M. Gabriel David.

d. Communications de la Municipalité

Mme Emmanuelle Bigot

Salle polyvalente : vous avez certainement vu que des échafaudages ont été installés. Les travaux de réfection de la toiture ont commencé. Il y aura un peu plus de travail que prévu. Les berceaux étant très abîmés, ils devront être remis en état, cela fait partie des éléments qui étaient éventuellement prévus. J'apprends de voir la neige arriver car elle ralentira l'avancée des rénovations et le programme est extrêmement serré et précis. Nous avons dû mettre une mesure de sécurité supplémentaire avec l'interdiction d'accès à la grande salle en journée.

M. Guy-Daniel Beney

Police cantonale : le résumé des interventions en 2018 sera indiqué dans le rapport de gestion 2018. Il est important de relever que durant l'année dernière la police cantonale est intervenue à 291 reprises sur notre commune. Pour rappel, en 2017 il y a eu 437 interventions. Cette diminution est due, selon la gendarmerie, aux activités de notre ASP. La municipalité confirme cette information et a le grand plaisir de constater l'excellent travail exécuté par notre ASP.

M. Romano Dalla Piazza

Tapis sur l'Avenue de Mordagne : une séance avec l'entreprise Grisoni-Zaugg est prévue le 5 février. Nous serons accompagnés de nos experts, soit le laboratoire Ertec et le centre de compétence de l'HEIG-VD.

M. Philippe Moser

STEP : la municipalité avait écrit à la commune d'Estavayer et à l'ERES le 20.09.2018 pour avoir des nouvelles. Ils nous avaient alors indiqué que notre demande serait mise à l'Ordre du Jour de la séance de comité de l'ERES du 24.10.2018. Nous avons reçu un courrier le 20.12.2018. Lecture du courrier. Ce dernier indique que la phase 1 de l'étude est terminée et que l'ERES ne pourra pas se prononcer avant la fin de la phase 2. Aucune réponse définitive ne peut être donnée à ce jour. L'assemblée des délégués qui aura lieu en mai 2019 pourrait se prononcer définitivement sur notre demande, sous réserve que les résultats de la phase 2 de l'étude soient connus d'ici-là.

Plan directeur régional Jura-Nord Vaudois : une mise en consultation de ce plan est actuellement en cours jusqu'au 15 février. Les documents sont disponibles sur le site de l'ADNV. Un vote du conseil communal sur le volet stratégique devrait advenir en juin 2019. Le volet opérationnel devrait être accepté par la municipalité.

M. Philippe Beutler

J'ai une question concernant le raccordement à l'ERES. Je souhaite savoir si la municipalité, en parallèle, a étudié un plan B. La rénovation de la STEP sur l'emplacement actuel est-elle à l'étude ?

M. Philippe Moser

Au début de l'étude nous avons évalué les coûts d'une nouvelle STEP à Yvonand. Cette variante s'élevait à 10 millions, le raccordement sur l'ERES se chiffrait, lui, à 6 millions. Nous n'avons pas fait d'étude complémentaire sur la STEP d'Yvonand. Nous privilégions la solution du raccordement à l'ERES. Ce n'est pas seulement un dossier technique mais également une affaire politique.

M. Baptiste Antoniazza

Le raccordement à l'ERES est-il permanent ou devra-t-il être périodiquement renégocié ?

M. Philippe Moser

Ce serait permanent. Afin de définir un prix d'entrée, l'ERES doit savoir ce qu'elle veut faire, si la STEP reste en l'état, si elle doit être agrandie. Nous avons aussi besoin d'avoir des réponses à ces questions qui ont un impact financier, sur les frais d'exploitation, les coûts d'amortissement.

e. Assermentation d'un nouveau conseiller

Pour le PS, M. Laurent Zbinden présente M. Isidro Calvet.

Le président prie M. Calvet de se présenter devant l'assemblée et celle-ci de se lever. Il procède à l'assermentation.

Applaudissements.

Nombre de conseillers présents 43.

Nombre de votants : 42.

M. Laurent Zbinden

Pour ma compréhension et afin de savoir comment procéder dans le futur, je voudrais que l'on me précise si les démissions transmises par mail sont valables. Par le passé, on m'avait dit que ce n'était pas accepté et qu'un courrier écrit et signé devait être envoyé.

Le président précise qu'il a demandé à Monsieur David de lui transmettre l'original de son courrier. Il répondra au prochain conseil.

Ordre du jour

- 1. Préavis 2018/21** **Crédit d'étude pour la révision du Plan directeur communal (PDCOM), du Plan général d'affectation (PGA) et du règlement communal sur le Plan général d'affectation (RCPGA), ainsi que d'autres planifications.**
Rapports des commissions ad hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc : Rapporteur M. Philippe Beutler

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Viktor Zeiter

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote.

Le préavis 2018/21 est accepté à l'unanimité.

- 2. Préavis 2018/22** **Approbation des statuts révisés de l'ARRIBRU (Association intercommunale pour l'alimentation en eau potable des communes vaudoises et fribourgeoises de la région des tunnels d'Arrissoules et des Bruyères).**
Dépôt du préavis.

La discussion est ouverte.

M. Philippe Moser

Le temps passant, la révision de ces statuts s'avère nécessaire. Les membres de cette association ont, pour une part, fusionné. Nous révisons donc ces statuts afin de les mettre en conformité avec la réalité du terrain. Cette association a vu le jour lors du percement du tunnel d'Arrissoules qui a modifié l'hydrologie souterraine et induit des variations dans les débits des sources exploitées. Cette association avait pour but de prévenir des problèmes d'alimentation en eau dans la région. Un réseau interconnecté a été construit, il permet, aujourd'hui, d'alimenter toutes nos communes et, puisqu'il est connecté à Estavayer et à Yverdon, en cas de problème sur ce réseau, il permet d'en assurer l'alimentation. Suite aux fusions de communes, il aurait pu arriver qu'une commune soit majoritaire au sein de cette association. Les statuts ont été corrigés dans le sens qu'aucune commune ne puisse avoir plus de 49% des voix. Nous devons aussi entériner que l'OFFROU participe aux frais d'entretien et aux éventuelles extensions ou modifications du réseau. Cela a été long à négocier et l'accord final est tombé il y a environ une année. Cela permet également de fixer clairement qu'Yvonand peut fournir de l'eau selon la clef de répartition en vigueur, soit

11,4%. Ces statuts sont difficilement négociables. Ils ont été approuvés par l'assemblée des délégués le 5 décembre dernier. Ils avaient, au préalable, fait l'objet d'une approbation du canton de Fribourg et du canton de Vaud auprès des services concernés. Maintenant, ils doivent être approuvés par les communes.

M. Philippe Beutler

L'ARRIBRU n'aurait pas été créée sans autoroute, elle a un rôle dans sa défense incendie. Il a été ainsi possible de faire des connexions entre les différents réseaux.

3. Interventions individuelles

M. Nicolas Liechti

J'ai une question en relation avec la zone réservée. J'aimerais savoir où on en est dans l'établissement de cette mesure et si cela avait déjà eu des incidences sur les demandes ou sur le traitement des dossiers.

M. Guy-Daniel Beney

L'examen préalable sera déposé auprès du canton courant février ou mars. Il a été élaboré par notre mandataire le bureau Jacquier Pointet. Après le retour de l'examen préalable cantonal, il y aura éventuellement des corrections et ensuite la mise à l'enquête. En ce qui concerne ses incidences, 9 demandes ont été refusées par la municipalité.

M. Nicolas Liechti

Quand la zone réservée entrera-t-elle en vigueur ?

M. Guy-Daniel Beney

Dès le premier jour de la mise à l'enquête, la zone réservée sera légalement effective. Elle durera jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau PGA.

Mme Pascale Dalla Piazza

Je voudrais avoir des informations sur la mise en place du concept de stationnement sur le territoire d'Yvonand.

M. Guy-Daniel Beney

J'avais informé le conseil que la commission avait siégé en novembre. Transitec nous a présenté l'état réel de la situation. Nous attendons la deuxième phase de l'étude pour février au plus tard, pour une mise en application d'un concept de stationnement, déjà sur le secteur plages. La commission devrait se réunir en février ou mars. Nous souhaitons que des mesures soient prises pour l'été 2019 pour le secteur plages et ensuite pour le secteur village.

M. Gilbert Noverraz

En fouillant dans les PV de ces dernières années, j'ai trouvé quelque chose que je souhaite partager avec vous. PV du 30 janvier 2006, président du conseil communal Pascal Rebeaud, syndic Bernard Michoud. Il s'agit d'une intervention de M. Bouquet adressée au syndic « Avons-nous trouvé un employé communal avec toutes les qualités que nous recherchions ? ». Réponse : « La personne a été trouvée, il sera présenté plus en détail dans le Tapa-sabllia, ce monsieur est paysagiste de formation ». M. Philippe Moser, alors porte-parole du parti Radical, « C'est avec plaisir que je découvre que la municipalité a engagé un paysagiste, j'ose espérer que le rond-point au milieu du village pourra bénéficier de son savoir ». Les gens ont changé de position mais on revient toujours au rond-point !

Je souhaiterais remercier et féliciter deux membres du parti Libéral-Radical ce soir.

Premièrement, Gabriel David qui siège ce soir pour la dernière fois en tant que conseiller communal. Je tiens à le féliciter et le remercier pour son engagement et son élection (tacite) comme futur municipal, puisque sa nouvelle activité débutera officiellement dans une semaine soit le 4 février.

Deuxièmement, je souhaite remercier François Noble malgré son absence de ce soir. François, j'aimerais par ces quelques lignes, t'exprimer au nom de la section PLR Yvonand Menthue, mes plus vifs remerciements pour ton engagement envers ta commune. Entré au conseil communal en 2006, nommé municipal en 2010, tu as su, par ton charisme et ton côté cartésien, nous présenter 16 préavis, 17 avec celui de ce soir, tous acceptés sans trop de discussions car toujours bien détaillés et documentés pour un montant total de CHF 5'354'837.-. Tu peux certainement quitter ton dicastère l'esprit serein car tu as, pendant ces neuf années, amélioré le captage des eaux, assaini les conduites EC et EU, vendu notre surplus d'eau à l'ARRIBRU, mis à jour les règlements sur l'épuration et l'évacuation des eaux et in fine changé les compteurs, tout cela pour entrer dans le 21ème siècle. Je sais que tu en voulais plus encore, mais budget et collégialité oblige tu as dû te réfréner. Tu as continué à développer l'éclairage public LED d'où économie d'argent et beaucoup moins de pollution lumineuse. Un seul chantier reste en attente à ma connaissance, mise à part la suite du séparatif, la STEP... Poussera-t-on nos eaux usées du côté d'Estavayer-le-Lac... seule la commune d'Estavayer et l'avenir nous le dira. Ce fut aussi ta seule demande de crédit d'étude. Tu laisses le dicastère Services Industriels dans d'excellentes conditions afin que Gabriel David puisse, je l'espère, continuer dans la voie que tu as induite. Puisses-tu, François, par le temps qui t'est maintenant accordé, profiter de ta famille, petits enfants oblige, sortir encore quelques belles prises de notre beau lac de Neuchâtel et continuer tes voyages au long court avec ton épouse le plus longtemps possible. Merci François.

Applaudissements.

Mme Graziella Miranda

Les foyers avec enfants scolarisés ont reçu un sondage concernant la cantine scolaire. Peut-on en savoir un peu plus ?

M. Alexandre Lecourtier

C'est en effet encore un peu tôt, le but du sondage étant de mieux connaître les intentions des parents. Je vous invite à remplir ce sondage afin que nous disposions du plus d'informations possible.

Mme Emmanuelle Bigot

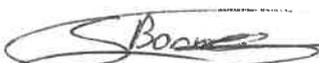
J'ajouterais que le réfectoire scolaire est prévu dans la salle de gym triple, que cette dernière fait l'objet d'un recours et que, partant de là, nous avons aussi des inconnues sur les échéances.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au contre-appel.

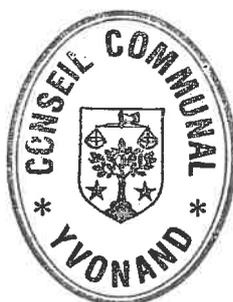
Excusés : les mêmes

La séance est close à 20 h 54.

Le Président



Gaël Bornet



La Secrétaire



Nicole Bachmann

